



Procès-verbal Réunion de Conseil Municipal du 11 décembre 2023 Mairie de ROUGEMONTIER

L'an deux mil vingt-trois le 11 décembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Philippe ROBILLOT, Maire.

Présents : M. Philippe ROBILLOT, *Maire*,

Mme Bernadette ALLAIN, M. Joël DE WULF, Mme Anita CACAUX *Adjointes*

M. Paul CHENU, Mme Jacqueline LEROY, M. André-Joseph PERDRIX, M. Dominique DUVAL, M. Cyrille LEREFIT, M. Sébastien BLOTTIERE, Mme Agnès YON et M. Jean-Claude EUDE, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Mme GODEFROY Sabine, M. François DELAVOPIERE, Mme Clémentine LIARD

Mme Agnès YON a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 06 décembre 2023

Nombre de conseillers :

Date d'affichage : 06 décembre 2023

- En exercices : 15
- Présents : 12 (quorum : 8)
- Voix exprimées : 12

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Délibération provisionnement des créances.
2. Délibération subvention voyage scolaire.
3. Délibération intervenants extérieurs école.
4. Délibération approbation des devis défense extérieure contre l'incendie (DECI).
5. Délibération demande de subvention rénovation thermique de la MAM (DETR).
6. Délibération demande de subvention (DETR) défense extérieure contre l'incendie (DECI).
7. Décision modificative n°1.

8. Questions diverses.

Monsieur le Maire interroge les élus présents sur le précédent procès-verbal. Ces derniers ne s'y opposant pas, le procès-verbal du 26 septembre 2023 est approuvé.



Procès-verbal Réunion de Conseil Municipal du 11 décembre 2023 Mairie de ROUGEMONTIER

<p>Délibération provisionnement des créances</p> <p>2023-12-01</p>	<p>Monsieur le Maire indique que dès lors que la valeur d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable, il convient de provisionner 18 % de la valeur totale. Monsieur le Maire indique que ces créances de 2020 et 2021 représentent 1 517,45 euros.</p> <p>Monsieur le Maire propose de relancer l'assistante sociale de l'un des créanciers. Il ajoute que le permis à points a permis de créer un lien avec les familles et ainsi endiguer les éventuels conflits.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de provisionner 273,14 euros au compte 4161.</p>																																																												
<p>Délibération subvention voyage scolaire</p> <p>2023-12-02</p>	<p>Monsieur le Maire présente une demande de subvention dans le cadre d'un voyage scolaire en Italie avec le lycée. Il propose de participer à ce voyage à hauteur de 50,00 €.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer 50,00 € pour la participation au voyage scolaire à cette famille rubimonastérienne.</p>																																																												
<p>Délibération intervenants extérieurs école</p> <p>2023-12-03</p>	<p>Monsieur le Maire présente 2 devis concernant des intervenants à l'école : Dans le cadre des Jeux Olympiques, l'école propose la découverte d'activités physiques dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initiation théorique et pratique au yoga des enfants : 2 310,00 euros (33 séances entre mai et juin réparties sur 7 vendredis). - Animation athlétique : 600,00 euros. <p>Monsieur André-Joseph PERDRIX approuve l'idée du sport, il indique que cela peut éventuellement donner des vocations. Il s'interroge cependant sur la cohérence du yoga avec les jeux olympiques.</p> <p>Monsieur le Maire ajoute que d'autres sportifs vont être sollicités pour éventuellement intervenir. Ces activités concerneraient : le rugby, la boxe thaïlandaise et le paralympique.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valident les deux devis.</p>																																																												
<p>Délibération approbation des devis défense extérieure contre l'incendie (DECI)</p> <p>2023-12-04</p>	<p>Monsieur le Maire explique au conseil municipal que certains devis concernant les aménagements de défense extérieure contre l'incendie ont changé. Il indique qu'il convient de délibérer sur les nouveaux montants. Il propose le tableau ci-après :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="4" style="background-color: #fff9c4;">Montants proposés à la DETR</th> <th colspan="4" style="background-color: #e2efda;">Montants actualisés</th> </tr> <tr style="background-color: #d9d9d9;"> <th>Lieu</th> <th>Désignation</th> <th>Prix TTC</th> <th>Prix HT</th> <th>Taux subvention</th> <th>Montant HT subvention</th> <th>Prix TTC</th> <th>Prix HT</th> <th>Taux autofinancement réel</th> <th>Autofinancement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>12, chemin du Petit Hardouin</td> <td>Réserve souple incendie 30m3</td> <td>9 168.73 €</td> <td>7 640.61 €</td> <td>40%</td> <td>3 056.24 €</td> <td>12 592.26 €</td> <td>10 493.55 €</td> <td>71%</td> <td>7 437.31 €</td> </tr> <tr> <td>Impasse des Maillards</td> <td>Citerne enterrée 120m3 avec canne déportée</td> <td>47 873.33 €</td> <td>39 894.44 €</td> <td>40%</td> <td>15 957.78 €</td> <td>54 667.22 €</td> <td>45 556.02 €</td> <td>65%</td> <td>29 598.24 €</td> </tr> <tr> <td>Rue du Hardouin</td> <td>Réserve souple incendie 30 m3</td> <td>9 408.13 €</td> <td>7 840.11 €</td> <td>40%</td> <td>3 136.04 €</td> <td>15 090.89 €</td> <td>12 575.74 €</td> <td>75%</td> <td>9 439.70 €</td> </tr> <tr style="font-weight: bold;"> <td colspan="2">TOTALUX</td> <td>66 450.19 €</td> <td>55 375.16 €</td> <td>40 %</td> <td>22 150.06 €</td> <td>82 350.37 €</td> <td>68 625.31 €</td> <td>-</td> <td>46 475.25 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents acceptent les nouveaux devis d'après le tableau ci-après :</p>			Montants proposés à la DETR				Montants actualisés				Lieu	Désignation	Prix TTC	Prix HT	Taux subvention	Montant HT subvention	Prix TTC	Prix HT	Taux autofinancement réel	Autofinancement	12, chemin du Petit Hardouin	Réserve souple incendie 30m3	9 168.73 €	7 640.61 €	40%	3 056.24 €	12 592.26 €	10 493.55 €	71%	7 437.31 €	Impasse des Maillards	Citerne enterrée 120m3 avec canne déportée	47 873.33 €	39 894.44 €	40%	15 957.78 €	54 667.22 €	45 556.02 €	65%	29 598.24 €	Rue du Hardouin	Réserve souple incendie 30 m3	9 408.13 €	7 840.11 €	40%	3 136.04 €	15 090.89 €	12 575.74 €	75%	9 439.70 €	TOTALUX		66 450.19 €	55 375.16 €	40 %	22 150.06 €	82 350.37 €	68 625.31 €	-	46 475.25 €
		Montants proposés à la DETR				Montants actualisés																																																							
Lieu	Désignation	Prix TTC	Prix HT	Taux subvention	Montant HT subvention	Prix TTC	Prix HT	Taux autofinancement réel	Autofinancement																																																				
12, chemin du Petit Hardouin	Réserve souple incendie 30m3	9 168.73 €	7 640.61 €	40%	3 056.24 €	12 592.26 €	10 493.55 €	71%	7 437.31 €																																																				
Impasse des Maillards	Citerne enterrée 120m3 avec canne déportée	47 873.33 €	39 894.44 €	40%	15 957.78 €	54 667.22 €	45 556.02 €	65%	29 598.24 €																																																				
Rue du Hardouin	Réserve souple incendie 30 m3	9 408.13 €	7 840.11 €	40%	3 136.04 €	15 090.89 €	12 575.74 €	75%	9 439.70 €																																																				
TOTALUX		66 450.19 €	55 375.16 €	40 %	22 150.06 €	82 350.37 €	68 625.31 €	-	46 475.25 €																																																				



Procès-verbal Réunion de Conseil Municipal du 11 décembre 2023 Mairie de ROUGEMONTIER

	Montants actualisés																				
	Lieu	Désignation	Prix TTC	Prix HT	Taux autofinancement réel	Autofinancement															
	12, chemin du Petit Hardouin	Réserve souple incendie 30m3	12 592.26 €	10 493.55 €	71%	7 437.31 €															
	Impasse des Maillards	Citerne enterrée 120m3 avec canne déportée	54 667.22 €	45 556.02 €	65%	29 598.24 €															
	Rue du Hardouin	Réserve souple incendie 30 m3	15 090.89 €	12 575.74 €	75%	9 439.70 €															
	TOTALUX		82 350.37 €	68 625.31 €	-	46 475.25 €															
Délibération demande de subvention rénovation thermique de la MAM (DETR) 2023-12-05	<p>Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est possible de formuler une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la rénovation thermique de la MAM. Il présente alors les devis d'isolation thermique par l'extérieure et le plan de financement suivant :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Prix TTC</th> <th>Prix HT</th> <th>Taux DETR</th> <th>Montant HT DETR</th> <th>Taux autofinancement</th> <th>Autofinancement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>27 790,10 €</td> <td>23 158.42 €</td> <td>40%</td> <td>9 263,37 €</td> <td>60%</td> <td>13 895,05 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autorise Monsieur le Maire à solliciter des financements auprès de l'Etat au titre de la DETR - mandate Monsieur le Maire pour toutes les démarches rendues nécessaires et la signature de l'ensemble des documents afférents. 					Prix TTC	Prix HT	Taux DETR	Montant HT DETR	Taux autofinancement	Autofinancement	27 790,10 €	23 158.42 €	40%	9 263,37 €	60%	13 895,05 €				
Prix TTC	Prix HT	Taux DETR	Montant HT DETR	Taux autofinancement	Autofinancement																
27 790,10 €	23 158.42 €	40%	9 263,37 €	60%	13 895,05 €																
Délibération demande de subvention défense extérieure contre l'incendie (DECI) 2023-12-06	<p>Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est possible de formuler une demande de subvention auprès de l'agence de la ruralité du Département de l'Eure pour l'installation de défense incendie. En effet, la création de point d'eau incendie rentrent dans les opérations de sécurité des habitants et le SERPN a établi un schéma communal de défense à incendie.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Lieu</th> <th>Désignation</th> <th>Prix TTC</th> <th>Prix HT</th> <th>Taux subvention DETR</th> <th>Montant HT subvention DETR</th> <th>Taux autofinancement</th> <th>Autofinancement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rue des Ragers</td> <td>Réserve souple 30m3 avec prise directe</td> <td>14 226.14 €</td> <td>11 855.12 €</td> <td>40%</td> <td>4 742.05 €</td> <td>60%</td> <td>7 113.07 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autorise Monsieur le Maire à solliciter des financements auprès de la DETR. - mandate Monsieur le Maire pour toutes les démarches rendues nécessaires et la signature de l'ensemble des documents afférents. 					Lieu	Désignation	Prix TTC	Prix HT	Taux subvention DETR	Montant HT subvention DETR	Taux autofinancement	Autofinancement	Rue des Ragers	Réserve souple 30m3 avec prise directe	14 226.14 €	11 855.12 €	40%	4 742.05 €	60%	7 113.07 €
Lieu	Désignation	Prix TTC	Prix HT	Taux subvention DETR	Montant HT subvention DETR	Taux autofinancement	Autofinancement														
Rue des Ragers	Réserve souple 30m3 avec prise directe	14 226.14 €	11 855.12 €	40%	4 742.05 €	60%	7 113.07 €														
Délibération Décision modificative n°1.	Annulée.																				



Procès-verbal Réunion de Conseil Municipal du 11 décembre 2023 Mairie de ROUGEMONTIER

Questions diverses :

PROJET PARC :

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la présentation de l'entreprise *Ambiance Paysage*. Sont notamment abordés le sujet du ponton, du bassin, et de l'espace entre les propriétaires et l'éco pâturage prévu afin de faciliter l'entretien.

CHEMIN COMMUNAL MARE DE LA VILLE :

Monsieur le Maire indique aux membres présents que le chemin communal permettant de rejoindre le futur parc et la rue de la Mare de la Ville n'est pas utilisé et peu praticable en raison de sa faible largeur. Il annonce que les propriétaires limitrophes souhaiteraient acquérir cette parcelle. Les membres proposent de délibérer sur ce sujet lors de la prochaine réunion de conseil. Il est précisé que des canalisations d'eaux pluviales sont existantes sur ladite parcelle et qu'une servitude devra être mise en place.

ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur le Maire demande au conseil son avis concernant du test de l'installation d'une ampoule LED au niveau de l'Église. Il ajoute qu'un électricien a fourni une étude concernant les économies d'énergie réalisables à ce carrefour. Il en résulte que la consommation annuelle actuelle est estimée à 2791€/an et que le passage au LED coûterait 195€/an. Il présente le devis concernant le remplacement de 7 ampoules d'un montant de 2133,89 euros.

Après demande des conseillers, des travaux vont être effectués afin de dissocier l'éclairage de la route départementale 675 du parking de l'école et des rues ; de l'École, de l'Église et du Village.

Monsieur Joël DE WULF rappelle que l'éclairage LED sera installé par le SIEGE rue de la Mairie et rue de la Mare Duboc.

Monsieur André-Joseph PERDRIX exprime son souhait de décaler l'extinction de l'éclairage public. Monsieur Jean-Claude EUDE et Madame Jacqueline LEROY confirment que de nombreux administrés sont mécontents de la coupure actuelle à 20 H 00. Monsieur Cyrille LEREFAIT rappelle le principe de sobriété énergétique évoqué en 2022. Madame Anita CACAUX ajoute qu'au-delà d'une économie financière, l'extinction des éclairages permet de diminuer la pollution lumineuse et favorise l'écosystème. La majorité des élus présents décident de décaler l'extinction à 21 h 30.

EXTENSION ET REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE :

Monsieur le Maire annonce qu'un audit énergétique a été fait concernant la maison sise 3 rue de l'Église. Plusieurs solutions sont étudiées concernant une rénovation énergétique plus ou moins importante. Il explique également qu'une économiste en bâtiment est venue visiter la maison afin d'estimer les travaux nécessaires à la réhabilitation.

Madame Anita CACAUX a émis l'idée de transformer ce lieu d'habitation en nouvelle classe de motricité et zone périscolaire. Après échanges, il est convenu de calculer la surface de la salle de périscolaire actuelle avant de se prononcer.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de réaménager l'école (agrandissement de la cantine, classes de maternelles à la place de la cantine actuelle et de la salle de motricité, transformation du préau en une nouvelle classe qui remplacerait la classe mobile).



Procès-verbal Réunion de Conseil Municipal du 11 décembre 2023 Mairie de ROUGEMONTIER

Monsieur le Maire propose aux membres de rencontrer des programmistes pour faire une étude de faisabilité du projet. Il précise qu'une étude est estimée à 10 000,00 euros et que dans une logique du respect du principe d'universalité, il faudrait avoir à minima 2 études.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Monsieur le Maire annonce que le prochain conseil communautaire abordera le sujet de la compétence scolaire. Il indique qu'après plusieurs changements, la date retenue est celle du 18 décembre. Il explique avoir rédigé un courriel à l'attention des 3 vice-présidents de la CCPAVR pour annoncer son absence et son mécontentement quant aux modifications de calendrier.

CHEMIN DE LA MESLIERE :

L'état calamiteux du chemin de la Meslière est évoqué. Monsieur le Maire annonce qu'une demande d'intervention de la CCPAVR va être faite.

RÉSEAUX :

Monsieur Cyrille LEREFAIT alerte quant à l'état d'un poteau tombé. Monsieur le Maire va relancer *Orange*.

MARE VALLÉE :

Madame Jacqueline LEROY et Monsieur Sébastien BLOTTIERE s'interroge que l'avancée des travaux de la Mare Vallée, les problèmes d'écoulement d'eaux pluviales étant non-résolus. Monsieur le Maire indique que les travaux sont en attente de l'intervention de la CCPAVR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée à 23 h 30.